



Nationalite francaise : carte de séjour de résident

Par Visiteur

Bonjour,
j'ai une carte de séjour de résident et travailleur en France depuis 2004.
Je suis Péruvien, j'habite Nice, j'ai un travail régulier, un logement, et je suis né le 28/01/1966.
J'adore la France et j'aimerais déposer un dossier de demande de nationalité française;
comment dois je procéder???

Cordialement
merci beaucoup

[[Modifier mon message](#)] [[Supprimer](#)]

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

D'un point de vue juridique vous pouvez poser votre demande puisque la condition premier est la résidence en France régulière depuis au moins 5 ans avant le dépôt de la demande, ce qui est votre cas.
En outre, vous devez être de bonne moralité, ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale, être assimilé à la communauté française et ne pas faire l'objet d'une mesure d'éloignement du territoire français.

Vous devez vous adresser à votre préfecture, qui vous fournira la liste de l'ensemble des pièces à fournir.

Il convient de savoir que même lorsque toutes les conditions sont remplies, l'acquisition de la nationalité française n'est pas automatique.

Bien cordialement